

RÈGLEMENT NUMÉRO 1653-2026

Règlement modifiant le Règlement numéro 1645-2026 décrétant une dépense et un emprunt en vue des travaux pour l'épandage de granulat concassé et l'asphaltage de la rue Julie, ainsi que des travaux d'infrastructures vertes de drainage sur l'îlot central

ATTENDU QUE la Ville de Victoriaville a adopté le Règlement numéro 1645-2026 décrétant une dépense et un emprunt en vue des travaux pour l'épandage de granulat concassé et l'asphaltage de la rue Julie, ainsi que des travaux d'infrastructures vertes de drainage sur l'îlot central, le tout suivant l'estimation préparée par M. Antoine Gagnon, chargé de projet en génie, et dépenser à cette fin une somme de quatre-vingt-treize mille cinq cent dix-huit dollars (93 518 \$);

ATTENDU QUE la Ville désire retirer les travaux d'infrastructures vertes de drainage sur l'îlot central du Règlement d'emprunt numéro 1645-2026;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement d'emprunt numéro 1645-2026;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cet effet par le conseiller Alexandre Côté et dépôt du projet de règlement lors de la séance extraordinaire tenue le 22 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est, par le présent règlement, ordonné et statué ce qui suit :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le titre du Règlement d'emprunt numéro 1645-2026 est modifié :

- a) en remplaçant « **93 518 \$** » par « **84 328 \$** »;
- b) en supprimant les mots « **, ainsi que des travaux d'infrastructures vertes de drainage sur l'îlot central** ».

/2...

ARTICLE 3

Le premier paragraphe du préambule du Règlement d'emprunt numéro 1645-2026 est modifié :

- a) en remplaçant « **93 518 \$** » par « **84 328 \$** »;
- b) en supprimant les mots « **ainsi que des travaux d'infrastructures vertes de drainage sur l'ilot central** ».

ARTICLE 4

Le troisième paragraphe du préambule du Règlement d'emprunt numéro 1645-2026 est abrogé.

ARTICLE 5

Le quatrième paragraphe du préambule du Règlement d'emprunt numéro 1645-2026 est modifié en remplaçant « **93 518 \$** » par « **84 328 \$** ».

ARTICLE 6

L'article 2 du Règlement d'emprunt numéro 1645-2026 est modifié en supprimant au paragraphe a) les mots « **à la fourniture et à l'installation d'infrastructures vertes de drainage,** ».

ARTICLE 7

L'article 3 du Règlement d'emprunt numéro 1645-2026 est modifié en supprimant les mots « **ainsi que les travaux pour les infrastructures vertes de drainage sur l'ilot central,** ».

ARTICLE 8

Les articles 5, 6 et 13 du Règlement d'emprunt numéro 1645-2026 sont modifiés en remplaçant en remplaçant « **93 518 \$** » par « **84 328 \$** ».

ARTICLE 9

L'article 7 du Règlement d'emprunt numéro 1645-2026 est abrogé.

ARTICLE 10

L'article 8 du Règlement d'emprunt numéro 1645-2026 est modifié par la suppression de « **Pour la partie concernant l'épandage de granulat concassé et l'asphaltage de la rue Julie, la répartition des dépenses est établie comme suit :** ».

/3...

ARTICLE 11

Les annexes A et B du Règlement d'emprunt numéro 1645-2026 sont remplacées par les annexes jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 12

Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

VICTORIAVILLE, ce 6 juillet 2026

VINCENT BOURASSA
Maire

ALICIA POULIN
Assistante-greffière